

Courrier Arrivée :

Correspondances F.A.F :

- ✚ Du Président de la Fédération Algérienne de Football, relative à la Circulaire N° 01. Pris Note et Nécessaire Fait.
- ✚ Du Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, concernant l'invitation du Dr. DJAMARDJI Djamel Eddine du 01 au 05 Mai 2017 au CTN Sidi Moussa. Pris Note.
- ✚ Du Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, concernant une journée scientifique Médico-sportive de la FAF. Pris Note.

Correspondances C.F.A :

- ❖ Néant.

Correspondances D.T.N :

- ✚ Du Directeur Technique National, concernant l'invitation des Directeurs Techniques Régionaux aux finales Jeunes Coupe d'Algérie 2016/2017 à Oran. Pris Note et Nécessaire Fait.

Correspondances L.F.P :

- ✚ Néant.

Correspondances L.N.F.A :

- ❖ Néant.

Correspondances L.I.R.F :

- ✚ Néant.

Correspondances L.F.F :

- ❖ De la Secrétaire Générale de la Ligue du Football Féminin, concernant le rectificatif de la rencontre SFEI Attaf // ASOC. Pris Note et Transmis à D.O.C.
- ❖ De la Secrétaire Générale de la Ligue du Football Féminin, concernant le programme Pay-Off du 06 Mai 2017. Pris Note et Transmis à la D.O.C.

Correspondances L.F.W :

Ain Defla :

- ✚ Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Ain Defla, concernant le club champion de la saison 2016/2017. Pris Note et Transmis à D.O.C.

Blida :

- ✚ Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida, concernant une invitation à la cérémonie des remises des trophées le 01 Mai 2017 au stade de « Boufarik ». Note Pris et Remerciements.

Chlef :

- ✚ Néant.

Médéa :

- ✚ Néant

Tipaza :

- ✚ Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Tipaza, concernant la liste des arbitres de wilaya concernés par l'examen de passage en grade du 01 Mai 2017. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.

Djelfa :

- ✚ Néant

Correspondances Clubs :

Régionale I :

- ❖ Du C.S.A // C.R.B.Chellala, concernant une demande de changement de dénomination du sigle du club. Pris Note.
- ❖ Du C.S.A // C.R.Zoubiria, concernant le non déroulement de la rencontre I.R.Ouled Nail // C.R.Zoubiria du 29 Avril 2017. Pris Note et Transmis à la D.O.C.
- ❖ Du C.S.A // N.C.B.El Affroun, concernant une demande d'un commissaire au match pour la rencontre N.C.B.El Affroun // H.R.B.Fouka le 28 Avril 2017. Pris Note et Nécessaire Fait.

Régionale II « A » :

- ❖ Du C.S.A // W.B.Meftah, concernant une demande de régularisation disciplinaire du joueur KERADCHI Abdelnaceur N° Lic : 12033019. Pris Note et Transmis à la C.D.
- ❖ Du C.S.A // W.B.Meftah, concernant une demande d'audience à la Commission de Discipline. Pris Note et Transmis à la C.D.

Régionale II « B » :

- ❖ Du C.S.A // M.S.Cherschell, concernant une invitation aux festivités programmés le 29 Avril 2017 à Cherschell. Pris Note et Remerciements.
- ❖ Du C.S.A // C.R.B.Tipaza, concernant des réclamations à l'encontre de l'arbitre de la rencontre I.Chellalet El Adhaoura // C.R.B.Tipaza. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A

Correspondances Diverses :

- ❖ Du Président de l'APC de Zoubiria, concernant la panne du bus qui devait accompagner l'équipe C.R.Zoubiria (U-20) le Samedi 29 Avril 2017. Pris Note et Transmis à la D.O.C.
- ❖ Du C.S.A // O.Médéa, concernant une demande de changement de la date de la rencontre O.Médéa // C.R.B.Boukadir. Pris Note et Transmis à la D.O.C.
- ❖ Du C.S.A // O.Médéa, concernant une demande de changement de la date de la rencontre O.Médéa // E.S.Berrouaghia. Pris Note et Transmis à la D.O.C.
- ❖ Du C.S.A // C.R.B.Sendjas, concernant une déclaration de perte des licences du secrétaire Mr. HAMADOUCHE Hamza et du soigneur Mr. ABDELKERIM Mohamed. Pris Note.
- ❖ Du C.S.A // Bathia (LFWAin Defla), concernant un recours. Pris Note et Transmis à la C R.
- ❖ Mr. AIDOUNI Abderaouf, concernant les faits déroulés lors de l'examen de passage en grade régional. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.
- ❖ Mr HADID Amar, concernant une demande d'excuse pour son indisponibilité pour le Mardi 02 Mai 2017. Pris Note et Transmis à la C.D.
- ❖ Mr. SAFAR ZITOUN Brahem arbitre régional, concernant une demande d'attestation d'arbitrage. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.

Courrier Départ :

- Correspondance Transmise au Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, relative à une demande d'un Trio Fédéral pour la rencontre ASO « B » // ESFirme (LFWChlef).
- Correspondance Transmise au Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, relative à la liste des candidats concernés par l'examen de passage en grade régional.
- Correspondance Transmise au Président de la Ligue Football de Wilaya d'Ain Defla, relative aux résultats de l'examen théorique de passage en grade Régionale.
- Correspondance Transmise au Président de la Ligue Football de Wilaya d'Ain Defla, relative aux dossier du recours de l'affaire de la rencontre MRBB // ESB Du 28 Avril 2017.
- Correspondance Transmise au Président de la Ligue Football de Wilaya de Blida, relative aux résultats de l'examen théorique de passage en grade Régionale.
- Correspondance Transmise au Président de la Ligue Football de Wilaya de Chlef, relative aux résultats de l'examen théorique de passage en grade Régionale
- Correspondance Transmise au Président de la Ligue Football de Wilaya de Djelfa, relative aux résultats de l'examen théorique de passage en grade Régionale
- Correspondance Transmise au Président de la Ligue Football de Wilaya de Médéa, relative aux résultats de l'examen théorique de passage en grade Régionale
- Correspondance Transmise au Président de la Ligue Football de Wilaya de Tipaza, relative aux résultats de l'examen théorique de passage en grade Régionale
- Correspondance Transmise au Président du club R.A.Ain Defla, relative à la date de la remise des trophées.
- Correspondance Transmise au Président du club C.B.Beni Slimane, relative à la date de la remise des trophées.
- Correspondance Transmise au Président du club M.S.Cherschell, relative à la date de la remise des trophées.

Le Président de la L.R.F.Blida Le Secrétaire Général
Mr. GUERNOUZ Mohamed Mr. SEDDIKI Boualem

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du lundi 24/04/2017

PRESENTS:**Mr BENMOUSSA Mohamed Président****Mr HELLOU Mohamed V/ President.****Mr MERAH Kamel et MESSADIA Lamia, Secrétariat.****Membres: HARAT Benyoucef, BELAIDI Lamara, BOUDJELTIA AHMED Tahar, HADDACHE Djamel****ORDRE DU JOUR**

- **Courrier arrivé.**
- **Audience.**
- **Traitement des affaires.**
 - I. Discipline**

Courrier arrivé :

- Lettre de l'AS CRBC A/S de la rencontre CRBC /CRZa du 15/04/2017- Utiliser les voies de recours.
- Lettres de l'AS CMBA A/S de la rencontre CMBA/CRBKH du 22/04/2017.

Audience :

- **M SI YUCEF Mokhtar** joueur de l'AS CRBC A/S de la rencontre CRBC /CRZa du 15/04/2017.

Traitement des affaires :**I. Discipline****BILAN
JOURNEES DES 21et 22/04/2017**

Désignation	Senior	Jeune	Total
Nombre d'affaires	18	9	27
Avertissements	53	19	72
Expulsions	8	2	10
Amendes	35.000	11.000	46.000
Terrains sanctionnés	/	/	/

Régionale I
« 28emejournée »

Affaire N°628 Match: IRBB / RAAD« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

DJAKNOUN Yacine IRBB Lic 150240020 Jeu dangereux

MILOUDI Amin RAAD Lic 110480005 Jeu dangereux

SAAD Adel-Amine RAAD Lic 110480006 Jeu dangereux

Joueurs exclus:

ALLAL Hicham IRBB Lic 110240005 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

SADOUKI Rafiq RAAD Lic 110480003 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

Affaire N°629 Match: CRBOA / USHE« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

TEBSI Khalifa CRBOA Lic 111230015 Jeu dangereux

HAMDAOUI Billel USHE Lic 111440003 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 102 RG)

SELAM Mohamed Lamine USHE Lic 111440004 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 102 RG)

Affaire N°630 Match: IBM / HRBF« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

SOUALMI Mohamed IBM Lic 110350012 Jeu dangereux

HABIRECHE Hamza IBM Lic 110350003 Comportement anti sportif

KADDAR Ayoub HRBF Lic 110280010 Jeu dangereux

ABADA Tahar HRBF Lic 110280001 Jeu dangereux

Affaire N°631 Match: CRZa/ JMOD« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

MAKHLouFI Abdelghani CRZa Lic 110540023 Anti jeu

SEBAIHIA Nabil JMOD Lic 111480021 Anti jeu

CHEKALIL Khalid JMOD Lic 111480006 Anti jeu

Affaire N°632 Match: CRZo/ MCK« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

LEFRAS Miloud MCK Lic 111290001 Comportement anti sportif

KHEDDAOUI Aiméne MCK Lic 171290008 Comportement anti sportif

ZOUAOUI Abderrahmane CRZo Lic 110660001 Jeu dangereux

BENAISSA Sid-Ali CRZo Lic 110660009 Jeu dangereux

BERRABAH Ahmed Cherif CRZo Lic 110660014 Comportement anti sportif

BELHADJ Zakaria CRZo Lic 110660012 Comportement anti sportif

SAOUDI Hamza CRZo Lic 110660013 Comportement anti sportif

Joueur exclu:

AYACHE Ahmed-Amine MCK Lic 111290006 Cumul de cartons : 01 match ferme

Amende de 3.000 DA au club CRZO pour conduite incorrecte (Art 131 RG)

Régionale II Groupe A
« 28emejournée »

Affaire N°633 Match: WRBS / CBBM« Senior » du 21/04/2017

Joueur averti :

BELKHIR Charif WRBS Lic 120530004 Comportement anti sportif

Affaire N°634 Match: MCHB / IRBC« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

ORABI Haccene IRBC Lic 120860011 Jeu dangereux

BOUCHAKOUR Seddamhocine IRBC Lic 120860017 Jeu dangereux

Joueur exclu :

RAHMOUN Mostefa IRBC Lic 120860016 Cumul de cartons : 01 match ferme

Affaire N°635 Match: HBG / WBM« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

DJILALI Riadh HBG Lic 121460015 Jeu dangereux

SEBAI Hakim WBM Lic 120330022 Jeu dangereux

Joueur exclu:

KERADCHI Abdenacer WBM Lic 120330019 Comportement anti- sportif envers adversaire : 02 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 112 RG)

Affaire N°636 Match: JSMB / SCMB« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

GUERROUMI Sofiane JSMB Lic 120980004 Anti jeu

OURAK Mohamed JSMB Lic 120980007 Comportement anti sportif

YAMENA Yasser SCMB Lic 120250021 Anti jeu

BERKANI Islem SCMB Lic 120250024 Anti jeu

Joueurs exclus:

BOUKHTACHI Mohamed JSMB Lic 120980013 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

BOUZIFI Islem SCMB Lic 120250014 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

INVITATION

Le président du club JSMB est invité pour la séance du 02/05/2017 à partir de 10H00.

Affaire N°637 Match: CRBT / CRAB« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

BENAMEUR Islam CRBT Lic 120140011 Comportement anti sportif

KHEDRAOUI Abdelkarim CRBT Lic 120140004 Jeu dangereux

REDAOUIA Aissa CRBT Lic 120140012 Comportement anti sportif

KOUIDRI Halim CRBT Lic 120140023 Comportement anti sportif

MEKKID Kamel CRAB Lic 180950010 Jeu dangereux

GACEM Oualid CRAB Lic 180950006 Jeu dangereux

INVITATION

L'entraîneur adjoint du club CRBT Mr HADID Amar ainsi que le commissaire au match Mr KHINECHE Rédha sont invités pour la séance du 02/05/2017 à partir de 10H00.

Affaire N°638 Match: ARBM / ICEA« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

BEKRAOUI Abdelmadjid-Zendani ARBM Lic 121470011 Jeu dangereux
DJAID Abderahmane ARBM Lic 121470014 Anti jeu
AHMIA Mohamed-AbdEssatar ARBM Lic 121470006 Jeu dangereux
BOUKHADRA Yazid ICEA Lic 180800002 Anti jeu

Régionale II Groupe B
« 28emejournée »

Affaire N°639 Match: CMBA / CRBKH« Senior » du 22/04/2017

Joueur averti :

MATALLAH Daoud CMBA Lic 171220025 Anti jeu

Joueurs exclus:

TADJOURI Mohamed Lamine CRBKH Lic 130920002 Comportement anti- sportif envers officiel de match : 04 matchs fermes + **10.000 DA** (Art 118 RG)
MOHAMMED AMAR Kheireddine CMBA Lic 171220002 Agression sur adversaire: 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

Affaire N°640 Match: IRBHR / FCMB« Senior » du 22/04/2017

Joueur averti :

NEMROUD Hamza IRBHR Lic 131490008 Jeu dangereux

Affaire N°641 Match: CSABAM / CRBBT« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

KADDOUR-GUETTAOUI Salah CSABAM Lic 130840001 Anti jeu
BERRAHOU Yassine CSABAM Lic 130840012 Jeu dangereux

Affaire N°642 Match: CRBCh / SCM« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

MILOUDI Redhouane SCM Lic 130100022 Jeu dangereux
BOUGAR Abdallah SCM Lic 170100024 Comportement anti sportif
KEDACI Abdelkrim SCM Lic 130100019 Comportement anti sportif
BOULEFA Youssouf SCM Lic 130100009 Jeu dangereux
CHIKHI Sabr-Ellah CRBCh Lic 131280020 Comportement anti sportif

Affaire N°643 Match: CCR / NBBI« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

ESSELAMI Khayreddine CCR Lic 130870012 Jeu dangereux
MADJI Wassim NBBI Lic 130190023 Comportement anti sportif

Affaire N°644 Match: MSC / NRBS« Senior » du 22/04/2017

Joueurs avertis :

DJEBLOUL Fethi MSC Lic 130380006 Jeu dangereux
ARBOUCHE Khaled MSC Lic 130380002 Jeu dangereux
ABDI Amine MSC Lic 130380015 Comportement anti sportif

Affaire N°645 Match: IRBSG / CRBA« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

HAMADENE Samir IRBSG Lic 131050003 Anti jeu

CHEKALIL Merouane CRBA Lic 170390075 Jeu dangereux

PLAY –OFF

Affaire N° 366 Match: CAB / EBH « U-17» du 21.04.2017

Joueurs avertis :

HABAZA Nabil EBHLic161250023Jeu dangereux.

BOUGHEDAUI Mohamed Abderrahmane CABLic141500035Jeu dangereux.

Affaire N° 367 Match: JSMB / ICEA « U-17» du 21.04.2017

Joueurs avertis :

HAMAIDIA Mohamed JSMBLic150980034Anti jeu.

BOUKHADRA Mounir ICEALic180800058Anti jeu.

JEUNE NATIONAL

Affaire N° 368 Match: USMB / SKAF « U-17» du 14.04.2017

Joueurs avertis :

CHIKH Islam SKAFLic140490031Jeu dangereux.

BELAISSI Rabah USMBLic140550001Comportement anti sportif.

Affaire N° 369 Match: USMB / SKAF « U-15» du 14.04.2017

Joueurs avertis :

BOUAMAMA Mohamed-Imad Eddine SKAFLic140490052Jeu dangereux.

HAMIDA Mounir USMBLic140550052Comportement anti sportif.

Joueur Exclu :

HAMIDA Mounir USMBLic140550052Jeu Brutal : **01** match ferme.

Affaire N° 370 Match: CAB / SKAF « U-20» du 22.04.2017

Joueurs avertis :

AKIR ChawkiCABLic141500013Comportement anti sportif.

AICI Mohamed-AkramSKAFLic140490010Comportement anti sportif.

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-20» de l'équipe CAB.

CAB : Amende de 10.000 DA (Art 45RG).

GROUPE « C »

Affaire N° 371 Match: ORBOF / CRBA « U-20» du 18.03.2017

Joueurs avertis :

ELAZIZIMohamed Amin CRBALic170390008Jeu dangereux.

TAARABET HemzaORBOFLic140420008Jeu dangereux.

SOUDANI Samir ORBOFLic140420025Jeu dangereux.

Joueur Exclu :

SADOUKIMourad CRBALic170390012Cumul de cartons: **01** match ferme.

Affaire N° 372 Match: RAAD / CRBB « U-20» du 18.04.2017

Joueurs avertis :

BENSAID Mohammed Amin **RAAD** Lic170480005 Jeu dangereux.
MALLA Abderrahmane **RAAD** Lic170480003 Jeu dangereux.
LARBI BERREBIHA Ilyas **CRBB** Lic140170022 Comportement anti sportif.
KHELIFA Mohamed **CRBB** Lic140170081 Comportement anti sportif.

Affaire N° 373 Match: SCD / CRBOA « U-20» du 21.04.2017

Entraîneur Refoulé

Mr NAAMI Yacine **CRBOA** Lic1230001^E Contestations de décision répétée: 01 match ferme + 1.000DA.

Affaire N° 374 Match: CRBA / NRBC « U-20» du 22.04.2017

Joueurs avertis :

FEKIR Qamareddine **CRBA** Lic170390006 Jeu dangereux.
ELAZIZI Mohamed Amin **CRBA** Lic170390008 Jeu dangereux.
MOKHTARI Mohammed **NRBC** Lic170200011 Jeu dangereux.

La séance fut levée à 12h00

Le Président
Mr. BENMOUSSA Mohamed

Le Secrétaire
Mr. MERAH Kamel

NOTE 1

**LA PROCHAINE SEANCE DE LA COMMISSION SE TIENDRA LE MARDI
02/05/2017.**

NOTE 2

La commission de discipline informe l'ensemble des clubs activant au sein de la Ligue en catégorie senior et jeune qu'à compter du 01/11/2016 il sera fait une application rigoureuse des articles 53 alinéa 2 (pour les seniors) et 45 (pour les jeunes) traitant de l'absence de l'entraîneur sauf pour les absences en cours de suspension.

NOTE 3

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.

Amendements du Règlement du championnat de football amateur des divisions Régionales Edition 2016

Article 102 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- Deux mille (2.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 103 : Cumul d'avertissements au cours des rencontres

Sous réserves des dispositions prévues par l'article 74 (7 et 8) du présent règlement, tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4^{ème}) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements.

Article 104 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

- 1- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme.
- 2- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.
- 3- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 105 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

Amendements du Règlement du championnat de football amateur des catégories jeunes Edition 2015

Article 85 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- mille (1.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- mille cinq cent (1.500 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 87 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

1-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

- Un (01) match de suspension ferme.

2-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

- Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.

3-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 88 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE DES ARBITRES

Séance du Mardi 02/05/2017

Etaient Présents :

Mr. BELLAHSENE	Djamel	Directeur Technique.
Mme. FERRADJ	Fella,	Gestionnaire/A
Mr. ACHROUF	Brahim,	Membre DTRA
Mr. KOUADRI	Slimane	Membre DTRA
Mr. IDJER	Mohand Cherif	Membre DTRA

Absents Excusés :

Mr. LARAB	Ouramdane	Membre DTRA
Mr. RAKAD	Kacem	Membre DTRA

ORDRE DU JOUR

Le 01 Mai 2017 à eu lieu l'examen de passage en grade régional au siège de la LRFBlida, en présence des membres de la D.T.R.A à sa tête Mr. BELLAHSENE Djamel, Mr ACHROUF Brahim, Mr. KOUADRI Slimane, Mr. IDJER Mohand Cherif et Mr. RAKAD Kacem ; 76 arbitres convoqués dont 70 Présents.
L'examen s'est déroulé dans de bonnes conditions.

D.T.R.A	Gestionnaire Administrative
Mr. BELLAHSENE Djamel	Mme. FERRADJ Fella

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Séance du Lundi 24/04/2017

Etaient présent :

MAHIEDDINE Sid 'Ahmed (Directeur D.O.C)
MM.HADJ AMEUR Souad Secrétaire
RADJI Mohamed : Membre
YOUSFI Mohamed : Membre

ORDRE DU JOUR :

- Courrier arrivée.
- Etude de plusieurs points relatifs à l'organisation des compétitions.
- Traitements des affaires.
- Homologations.
- Désignation RI ET RII Groupe « A et B » (29^{ème} et 30^{ème} Journée).
- Désignation Mise à jour (27^{ème} 28^{ème} et 29^{ème} Journées championnat Jeunes National et Régionale groupe « A, B, C, D »).
- PLAY-OFF Régional Jeunes « U-20 / U-17 / U-15 »

EXAMEN DU COURRIER

CORRESPONDANCES CLUBS :

- Du CSA- W.R.B.Souaghi, concernant la rencontre « seniors » du 25/03/2017. Noté
- Du CSA- C.R.B.Chaiba, concernant la rencontre jeunes « U-20 » E.B.Hadjout – C.R.B.Chaiba du 25/03/2017. noté
- Du CSA- H.B.Guerrouaou, nous demandant le changement de la date de désignation de la rencontre « seniors » du vendredi 31 Mars au SAMEDI 01 Avril 2017, Noté
- Du CSA- N.R.B.Messaad, concernant la rencontre jeunes « U-20 » N.R.B.M –E.S.B du 21/03/2017.
- Du CSA- S.C.Ain Defla, nous demandant le changement de la désignation de la rencontre jeunes « U-20 » du Vendredi au Samedi 01/04/2017.
- Du CSA- N.B.Bou Ismail, nous demandant le changement du stade de la rencontre jeunes « U-20 » .Noté

Correspondance : L.F.P

- Nous transmettant le programme des rencontres catégorie (U 21) Ligue II (Match retard) Mardi 11.04 et Vendredi 21.04.2017. **Noté.**

Correspondance : L.N.F.A

- Nous transmettant le programme des rencontres Jeunes catégories (U 20) et (U 18) Groupe: Est – Centre – Ouest (23^{ème} Journée) du Vendredi 21.04 et Samedi 22.04.2017. **Noté.**
- Nous transmettant le programme des rencontres Jeunes catégories (U 20) et (U 18) Groupe: Centre (Matches retards) du Mardi 18.04.2017. **Noté.**

TRAITEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRE N°189 /J : Rencontre I.R.Ouled Nail – J.S.B.Birine « U-20 »
Du 29.03.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club I.R.Ouled Nail ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club J.S.B.Birine;
- **Attendu qu'après** attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club J.S.B.Birine, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de J.S.B.Birine n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club J.S.B.Birine pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de I.R.Ouled Nail qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club J.S.B.Birine.

AFFAIRE N°190/J : Rencontre I.R.B.Sidi Ghiles – I.R.B.Hammam Righa « U-20 »
Du 14.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : les deux équipes jeunes « U-20 » des deux clubs club I.R.B.Sidi Ghiles et I.R.B.Hammam Righa ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du Médecin;
- **Attendu qu'après** attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du Médecin, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de I.R.B.Sidi Ghiles n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 14 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club I.R.B.Sidi Ghiles pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de I.R.B.Hammam Righa qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club I.R.B.Sidi Ghiles.

AFFAIRE N°191 /J : Rencontre M.C.Hassi Bahbah – O.C.Boukhari « U-20 »
Du 18.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club M.C.Hassi Bahbah ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club O.C.Boukhari;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club O.C.Boukhari, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de O.C.Boukhari n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club O.C.Boukhari pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de M.C.Hassi Bahbah qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club O.C.Boukhari.

AFFAIRE N°192/J : Rencontre N.C.B.El Affroun – C.R.Zaouia « U-20 »
Du 18.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : les deux équipes jeunes « U-20 » des deux clubs club N.C.B.El Affroun et C.R.Zaouia ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du Médecin;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du Médecin, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de N.C.B.El Affroun n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 14 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club N.C.B.El Affroun pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de C.R.Zaouia qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club N.C.B.El Affroun.

AFFAIRE N°193 /J : Rencontre C.B.Beni Mered – S.C.Miliana « U-20 »

Du 14.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club C.B.Beni Mered ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club S.C.Miliana;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club S.C.Miliana, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de S.C.Miliana n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club S.C.Miliana pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de C.B.Beni Mered qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club S.C.Miliana.

AFFAIRE N°194 /J : Rencontre S.K.A.F.Khemis – I.R.B.Bougara « U-20 »

Du 18.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club S.K.A.F.Khemis ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club I.R.B.Bougara;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club I.R.B.Bougara, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de I.R.B.Bougara n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club I.R.B.Bougara pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de S.K.A.F.Khemis qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club I.R.B.Bougara.

AFFAIRE N°194 /J : Rencontre I.B.Mouzaia – I.R.B.Bougara « U-17 »
Du 21.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-17 » du club I.B.Mouzaia ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-17 » du club I.R.B.Bougara;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-17 » du club I.R.B.Bougara, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de I.R.B.Bougara n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-17 » du club I.R.B.Bougara pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-17 » du club de I.B.Mouzaia qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club I.R.B.Bougara.

AFFAIRE N°196/J : Rencontre I.B.Mouzaia – N.C.B.El Affroun « U-20 »
Du 21.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club I.B.Mouzaia ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club N.C.B.El Affroun;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club N.C.B.El Affroun, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de N.C.B.El Affroun n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club N.C.B.El Affroun pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de I.B.Mouzaia qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club N.C.B.El Affroun.

AFFAIRE N°197 /J : Rencontre S.C.Ain Defla – C.R.B.Ain Oussera « U-17 »
Du 21.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-17 » du club S.C.Ain Defla ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-17 » du club C.R.B.Ain Oussera ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-17 » du club C.R.B.Ain Oussera, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de C.R.B.Ain Oussera n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-17 » du club C.R.B.Ain Oussera pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-17 » du club de S.C.Ain Defla qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club C.R.B.Ain Oussera.

AFFAIRE N°198 /J : Rencontre W.B.Meftah – S.C.Miliana « U-20 »
Du 21.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club W.B.Meftah ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club S.C.Miliana ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club S.C.Miliana, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de S.C.Miliana n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club S.C.Miliana pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de W.B.Meftah qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club S.C.Miliana.

AFFAIRE N°199 /J : Rencontre N.R.Bocaa Sahnoun – C.S.A.B.Ain Merane « U-20 »
Du 22.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club N.R.Bocaa Sahnoun ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club C.S.A.B.Ain Merane;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club C.S.A.B.Ain Merane, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de C.S.A.B.Ain Merane n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club C.S.A.B.Ain Merane pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de N.R.Bocaa Sahnoun qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club C.S.A.B.Ain Merane.

AFFAIRE N°200 /J : Rencontre I.R.B.Ouled Yaich – H.B.Guerrouaou « U-20 »
Du 22.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club I.R.B.Ouled Yaich ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club H.B.Guerrouaou;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club H.B.Guerrouaou, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de H.B.Guerrouaou n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club H.B.Guerrouaou pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de I.R.B.Ouled Yaich qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club H.B.Guerrouaou.

AFFAIRE N°201 /J : Rencontre O.R.B.Oued Fodda – R.A.Ain Defla « U-20 »
Du 22.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club O.R.B.Oued Fodda ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club R.A.Ain Defla;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club R.A.Ain Defla, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de R.A.Ain Defla n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club R.A.Ain Defla pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de O.R.B.Oued Fodda qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club R.A.Ain Defla.

AFFAIRE N°202 /J : Rencontre C.C.Rouina – C.R.B.Sendjas « U-20 »
Du 22.04.2017

- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-20 » du club C.C.Rouina ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club C.R.B.Sendjas;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-20 » du club C.R.B.Sendjas, annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club de C.R.B.Sendjas n'a pas justifié cette défection, à ce jour.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-20 » du club C.R.B.Sendjas pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeunes « U-20 » du club de C.C.Rouina qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club C.R.B.Sendjas.

Journée du Mardi 25 Avril 2017

Jeunes Regionale I (29^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
CRBC	IBMz	02 - 00
JMOD	OCB	03 - 02
USHE	WRNAO	00 - 00
HRBF	CRZo	01 - 00
CRBOA	CRZa	01 - 01
IRBOY	NCBEA	00 - 02
JSBB	IRBB	02 - 01
RAAD	MCK	00 - 01

Division régionale II groupe « A » (29^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
ICEA	CRBT	02 - 01
NRBHS	NRBM	05 - 01
SCMB	HBG	02 - 03
CRAB	CBBS	01 - 02
JSMB	IRON	05 - 01
WBM	MCHB	02 - 01
IRBC	WRBS	05 - 00

Exempt : C.B.Beni Slimane

Division régionale II groupe « B » (29^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
NRBS	CMBA	04 - 01
CRBA	MSC	01 - 00
NRBC	CCR	01 - 04
CRBK _h	IRBHR	01 - 01
EBH	IRBSG	05 - 03
NBBI	CRBC	04 - 04
SCM	CSABAM	02 - 02
CRBBT	FCMB	06 - 03

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A « U -20 » (18^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
IRBOY	SKAF	RENV

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A « U -20 » (23^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
CAB	WBM	RENV

Journée du Mardi 25 Avril 2017

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A « U -20 » (26^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
JSMB	CRBBT	AFF

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe C « U -20 » (23^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
ORBOF	CRBS	01 - 00

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe C « U -20 » (23^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
SCAD	MCBOS	02 - 01

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe D « U -20 » (23^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
NRBM	OCB	01 - 00

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe D « U -20 » (29^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
ICEA	OCB	RENV
WRBS	ESB	00 - 04

Journée du Samedi 29 Avril 2017

Jeunes Regionale Groupe D « U -20 » (29^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
IRON	CRZo	AFF
CRAB	CBBS	FM
JSBB	IRBC	02-01
CRBC	NRBHS	FM
CRBAO	NRBM	FM
ICEA	OCB	RENV

Journée du Vendredi 28 Avril 2017

Jeunes Regionale I (30^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
<i>IRBB</i>	<i>IROY</i>	04 - 04
<i>NCBEA</i>	<i>HRBF</i>	02 - 00
<i>IBMz</i>	<i>JMOD</i>	02 - 06
<i>MCK</i>	<i>USHE</i>	02 - 00

Division régionale II groupe « A » (30^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
<i>WRBS</i>	<i>WBM</i>	02 - 01
<i>CBBM</i>	<i>IRBC</i>	03 - 01
<i>HBG</i>	<i>IRON</i>	00 - 02
<i>MCHB</i>	<i>CRAB</i>	03 - 00
<i>CBBS</i>	<i>ICEA</i>	02 - 02
<i>CRBT</i>	<i>NRBHS</i>	03 - 00
<i>NRBM</i>	<i>JSMB</i>	04 - 00

Exempt : S.C.M.Blida

Division régionale II groupe « B » (30^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
<i>CMBA</i>	<i>CRBA</i>	00 - 04
<i>FCMB</i>	<i>NRBC</i>	03 - 01

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe D « U -20 » (29^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
<i>WRNAO</i>	<i>MCHB</i>	01-02

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A « U -20 » (18^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
<i>IRBOY</i>	<i>SKAF</i>	01-05

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A « U -20 » (25^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
<i>CAB</i>	<i>WBM</i>	<i>AFF</i>

Journée du Lundi 01 Mai 2017

Finale PLAY-OFF régionale "U-17"

Rencontres		Scores
<i>JSMB</i>	<i>CAB</i>	00 - 01

Final PLAY-OFF régionale "U-17"

Rencontres		Scores
<i>JSMB</i>	<i>CSABAM</i>	02 - 02
		<i>TAB : 06 - 07</i>

Journée du Samedi 29 Avril 2017

Jeunes Regionale I (30^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
<i>RAAD</i>	<i>JSBB</i>	07 - 00
<i>WRNAO</i>	<i>CRZa</i>	01 - 00
<i>CRZo</i>	<i>CRBC</i>	02 - 01
<i>OCB</i>	<i>CRBOA</i>	00 - 00

Division régionale II groupe « B » (30^{ème} Journée)

Rencontres		Scores
<i>CSABAM</i>	<i>NBBI</i>	00 - 00
<i>CRBBT</i>	<i>SCM</i>	09 - 02
<i>CCR</i>	<i>IRBSG</i>	08 - 00
<i>IRBHR</i>	<i>NRBS</i>	02 - 02
<i>MSC</i>	<i>EBH</i>	02 - 00

Jeunes National « U -17/U-15 » (26^{ème} Journée)

Rencontres		U-17	U-15
<i>CRBS</i>	<i>RCA</i>	01-02	00-02
<i>USMMH</i>	<i>WAB</i>	02-00	02-00
<i>ASO</i>	<i>ESMK</i>	04-02	02-00
<i>MCBOS</i>	<i>SCAD</i>	AFF	AFF
<i>USMB</i>	<i>CRBB</i>	05-00	01-00
<i>ESB</i>	<i>IRBBM</i>	04-02	01-00
<i>CRBAO</i>	<i>SKAF</i>	00-01	00-02
<i>ORBOF</i>	<i>OM</i>	04-01	01-01

Jeunes Regionale Groupe C « U -20 » (28^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
<i>JMOD</i>	<i>NRBS</i>	02-02
<i>CMBA</i>	<i>ORBOF</i>	01-06
<i>RAAD</i>	<i>MCBOS</i>	AFF
<i>NRBC</i>	<i>CRBOA</i>	02-02
<i>SCAD</i>	<i>MCK</i>	03-01
<i>CRBB</i>	<i>CCR</i>	02-01
<i>CRBS</i>	<i>CRBA</i>	00-01

EXEMPT : C.S.A.B.Ain Merane

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A « U -20 » (14^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
<i>SCMB</i>	<i>JSMB</i>	02 - 00

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe D « U -20 » (29^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
<i>ICEA</i>	<i>OCB</i>	<i>FM</i>

Journée du Lundi 01 Mai 2017
Jeunes Regionale Groupe D « U -20»
(30^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
NRBHS	JSBB	FM
CRBAO	CRBC	FM
MCHB	ESB	00-01
NRBM	WRNAO	03-02
IRBC	CRAB	AFF
CBBS	ICEA	RENV
OCB	IRON	RENV
CRZO	WRBS	01-00

Jeunes National « U -17/U-15»
(27^{ème} Journée)

Rencontres		U-17	U-15
SCAD	USMB	01-00	01-00
SKAF	ASO	02-00	02-03
ESMK	USMMH	01-00	01-02
WAB	CRBS	RENV	RENV
RCA	ORBOF	02-01	01-01
OM	ESB	00-00	01-00
IRBBM	CRBB	01-02	00-02
CRBAO	MCBOS	FM	FM

Journée du Samedi 06 Mai 2017

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe D« U -20»
(30^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
CBBS	ICEA	01 - 02
OCB	IRON	FM

Jeunes Regionale Groupe C « U -20»
(30^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
CSABAM	MCBOS	FM
CRBB	NRBC	02-01
CMBA	MCK	04-01
SCAD	CRBA	RENV
RAAD	CRBS	00-02
JMOD	CCR	01-04
NRBS	CRBOA	AFF

EXEMPT: O.R.B.Oued Fodda

Journée du Lundi 01 Mai 2017
Jeunes Regionale Groupe C « U -20»
(29^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
CCR	SCAD	AFF
CRBA	CRBB	03-01
CRBOA	RAAD	AFF
MCK	JMOD	AFF
NRBC	CRBS	FM
MCBOS	CMBA	03-00
ORBOF	CSABAM	FM

EXEMPT: N.R.Bocaa Sahnoun

Journée du Vendredi 05 Mai 2017
1/2 Finale PLAY-OFF régionale "U-20"

Rencontres		Scores
IRBB	ESB	01 - 01
		TAB: 03 - 04
USMMH	CRBA	02 - 00

Jeunes National « U -17/U-15»
(28^{ème} Journée)

Rencontres		U-17	U-15
USMB	CRBAO	04-00	AFF
CRBB	OM	00-02	02-03
ESB	RCA	02-01	03-01
ORBOF	WAB	04-01	00-00
MCBOS	ESMK	01-01	00-01
USMMH	SKAF	03-00	03-03
ASO	SCAD	AFF	AFF
CRBS	IRBBM	02-01	01-00

Journée du Samedi 06 Mai 2017

Finale PLAY-OFF régionale "U-20"

Rencontres		Scores
ESB	USMMH	03 - 01

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A« U -20»
(18^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
SCMB	CRBBT	02 - 00

Mise à jour Jeunes Regionale Groupe A« U -20»
(20^{ème} Journée)

Rencontres		U-20
IRBOY	JSMB	AFF

Vendredi 12 Mai 2017

29^{ème} Journée du championnat « U-17 / U-15 »

Lieux	Rencontres	C	Horaire
AIN DEFLA	S.C.Ain Defla / U.S.M.M.Hadjout	U-17	09H00
	S.C.Ain Defla / U.S.M.M.Hadjout	U-15	11H00
AIN OUSSERA	C.R.B.Ain Oussera / A.S.O.Chlef	U-17	09H00
	C.R.B.Ain Oussera / A.S.O.Chlef	U-15	11H00
KOLEA APC	E.S.M.Koléa / O.R.B.Oued Fodda	U-17	09H00
	E.S.M.Koléa / O.R.B.Oued Fodda	U-15	11H00
KHEMIS BELKEBIR	S.K.A.F.Khemis / C.R.B.Sendjas	U-17	09H00
	S.K.A.F.Khemis / C.R.B.Sendjas	U-15	11H00
OUED SLY	M.C.B.Oued Sly / U.S.M.Blida	U-17	09H00
	M.C.B.Oued Sly / U.S.M.Blida	U-15	11H00
BOUFARIK	W.A.Boufarik / E.S.Berrouaghia	U-17	09H00
	W.A.Boufarik / E.S.Berrouaghia	U-15	11H00
MEDEA OPOW IMAM LYES	O. Médéa / I.R.B.Bou Medfaa	U-17	09H00
	O. Médéa / I.R.B.Bou Medfaa	U-15	11H00

Samedi 13 Mai 2017

29^{ème} Journée du championnat « U-17 / U-15 »

Lieux	Rencontres	C	Horaire
ARBAA	R.C.Arbaa / C.R.B.Boukadir	U-17	11H00
	R.C.Arbaa / C.R.B.Boukadir	U-15	13H00

Mise à jour 30^{ème} Journée du championnat « U-20 » JEUNES GROUPE « C »

Lieux	Rencontres	Horaire
AIN DEFLA	S.C.Ain Defla / C.R.B.Attaf	10H00

Mardi 16 Mai 2017

Mise à jour 21^{ème} Journée du championnat « U-17 / U-15 »

Lieux	Rencontres	C	Horaire
Arbaa	<i>R.C.Arbaa</i> / <i>C.R.B.Ain Oussera</i>	U-17	14H00
	<i>R.C.Arbaa</i> / <i>C.R.B.Ain Oussera</i>	U-15	15H30

Mise à jour 27^{ème} Journée du championnat « U-17 / U-15 »

Lieux	Rencontres	C	Horaire
BOUFARIK	<i>W.A.Boufarik</i> / <i>C.R.B.Sendjas</i>	U-17	14H00
	<i>W.A.Boufarik</i> / <i>C.R.B.Sendjas</i>	U-15	15H30

Vendredi 19 Mai 2017

30^{ème} Journée du championnat « U-17 / U-15 » FIN CHAMPIONNAT

Lieux	Rencontres	C	Horaire
BOUKADIR	<i>C.R.B.Boukadir</i> / <i>W.A.Boufarik</i>	U-17	09H00
	<i>C.R.B.Boukadir</i> / <i>W.A.Boufarik</i>	U-15	11H00
MEDEA OPOW IMAM LYES	<i>O. Médéa</i> / <i>R.C.Arbaa</i>	U-17	09H00
	<i>O. Médéa</i> / <i>R.C.Arbaa</i>	U-15	11H00
OUED FODDA	<i>O.R.B.Oued Fodda</i> / <i>U.S.M.Blida</i>	U-17	09H00
	<i>O.R.B.Oued Fodda</i> / <i>U.S.M.Blida</i>	U-15	11H00
BOUMEDFAA	<i>I.R.B.Bou Medfaa</i> / <i>E.S.M.Koléa</i>	U-17	09H00
	<i>I.R.B.Bou Medfaa</i> / <i>E.S.M.Koléa</i>	U-15	11H00
BERROUAGHIA	<i>E.S.Berrouaghia</i> / <i>S.K.A.F.Khemis</i>	U-17	09H00
	<i>E.S.Berrouaghia</i> / <i>S.K.A.F.Khemis</i>	U-15	11H00
SENDJAS	<i>C.R.B.Sendjas</i> / <i>S.C.Ain Defla</i>	U-17	09H00
	<i>C.R.B.Sendjas</i> / <i>S.C.Ain Defla</i>	U-15	11H00
HADJOUT	<i>U.S.M.M.Hadjout</i> / <i>C.R.B.Ain Oussera</i>	U-17	09H00
	<i>U.S.M.M.Hadjout</i> / <i>C.R.B.Ain Oussera</i>	U-15	11H00
CHLEF BOUMEZRAG	<i>A.S.O.Chlef</i> / <i>M.C.B.Oued Sly</i>	U-17	09H00
	<i>A.S.O.Chlef</i> / <i>M.C.B.Oued Sly</i>	U-15	11H00

DIRECTEUR D.O.C :
MAHIEDDINE SID'AHMED

CLASSEMENTS SENIORS «SOUS TOUTES RESERVES »

REGIONALE I SAISON 2016 / 2017

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	Défalcations
01	<i>R.A.Ain Defla</i>	62	30	18	08	03	48	16	32	
02	<i>C.R.B.Ouled AEK</i>	55	30	15	10	05	51	26	25	
03	<i>W.R.N.AinOussara</i>	53	30	15	08	07	55	30	25	
04	<i>C.R.Zaouia</i>	43	30	11	10	09	39	29	10	
05	<i>C.R.B.Chellala</i>	42	30	12	06	12	33	38	-05	
06	<i>C.R.Zoubiria</i>	41	30	10	11	09	35	33	02	
07	<i>U.S.Hadjret Ennous</i>	41	30	11	08	11	28	34	-06	
08	<i>O.C.Boukhari</i>	41	30	11	08	11	42	49	-07	
09	<i>J.M.OumDrou</i>	40	30	11	07	12	43	45	-02	
10	<i>J.S.B.Birine</i>	39	30	11	06	13	26	45	-19	
11	<i>I.R.B.Bougara</i>	38	30	10	08	12	32	34	-02	
12	<i>H.R.B.Fouka</i>	37	30	10	07	13	50	52	-02	
13	<i>M.C.Khemis</i>	34	30	09	07	14	34	45	-11	
14	<i>N.C.B.ElAffroun</i>	33	30	09	06	15	37	38	-01	
15	<i>I.R.B.Ouled Yaich</i>	33	30	09	06	15	35	49	-14	
16	<i>I.B.Mouzaia</i>	28	30	08	04	18	26	48	-22	

REGIONALE II.GROUPE "A" SAISON 2016 / 2017

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif f	Défalcations
1	<i>C.B.Beni Slimane</i>	62	28	18	08	02	61	24	37	
2	<i>I.R.B.Charef</i>	58	28	18	04	06	42	19	23	
3	<i>H.B.Guerouaou</i>	48	28	14	06	08	46	31	15	
4	<i>W.R.B.Souaghi</i>	47	28	13	08	07	43	32	11	
5	<i>J.S.M.Boufarik</i>	41	28	11	08	09	50	40	10	
6	<i>N.R. B.Had Shary</i>	40	28	11	07	10	51	46	05	
7	<i>W.B.Meftah</i>	39	28	12	03	13	36	36	00	
8	<i>I.Chellalet Adhaoura</i>	37	28	10	07	11	40	38	02	
9	<i>N.R.B.Messaad</i>	37	28	10	07	11	35	38	-03	
10	<i>S.C.M.Blida</i>	35	28	10	05	13	47	52	-05	
11	<i>M.C.Hassi Bahbah</i>	33	28	09	06	13	36	52	-16	
12	<i>C.B.Beni Mered</i>	32	28	09	05	14	34	42	-08	
13	<i>I.R.Ouled Nail</i>	29	28	08	05	15	29	49	-20	
14	<i>C.R.B.Tipaza</i>	28	28	07	07	14	33	44	-11	
15	<i>C.R.Ain Boucif</i>	18	28	04	06	18	21	57	-36	

REGIONALE II.GROUPE "B" SAISON 2016 / 2017

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif f	Défalcations
1	<i>M.S.Cherschell</i>	71	30	22	05	03	57	14	43	
2	<i>C.R.B.Beni Tamou</i>	60	30	18	06	06	64	30	34	
3	<i>C.R.B.Chaiba</i>	59	30	18	05	07	52	25	27	
4	<i>C.R.B.Attaf</i>	51	30	16	03	11	42	34	08	
5	<i>N.B.BouIsmaïl</i>	49	30	13	10	07	49	30	19	
6	<i>C.S.A.B.Ain Merane</i>	47	30	13	08	09	47	35	12	
7	<i>S.C.Miliana</i>	44	30	14	08	08	49	41	08	Aff n° 11 -6 Points
8	<i>C.C.Rouina</i>	40	30	11	07	12	38	31	07	
9	<i>F.C.M.Bourkika</i>	39	30	11	06	13	43	42	01	
10	<i>I.R.B.Sidi Ghiles</i>	37	30	11	04	15	40	60	-20	
11	<i>C.R.B.Khemisti</i>	34	30	10	04	16	36	45	-09	
12	<i>N.R.B.Chettia</i>	33	30	09	06	15	42	52	-10	
13	<i>I.R.B.Hammam Righa</i>	31	30	09	04	17	40	48	-08	
14	<i>E.B.Hadjout</i>	31	30	08	07	15	30	42	-12	
15	<i>N.R.Bocaa Sahnoun</i>	30	30	09	09	12	33	41	-08	Aff n° 11 -6 Points
16	<i>C.M.B.Aribs</i>	06	30	02	00	28	24	102	-78	

Catégorie : Jeunes National « U-17 »

Arrêté à la 24^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	A.S.O.Chlef	56	24	17	5	2	48	21	27	
2	S.K.A.F.Khemis	47	24	14	5	5	44	22	22	
3	O.R.B.Oued Fodda	46	24	14	4	6	42	25	17	
4	U.S.M.M.Hadjout	42	24	11	9	4	34	19	15	
5	W.A.Boufarik	40	23	12	4	7	38	32	6	
6	S.C.Ain Defla	39	24	11	6	7	43	30	13	
7	U.S.M.Blida	34	24	9	7	8	25	22	3	
8	R.C.Arbaa	34	24	9	7	8	44	38	6	
9	E.S.M.Koléa	34	24	10	4	10	34	33	1	
10	C.R.B.Boukadir	28	24	7	7	10	38	45	-7	
11	E.S.Berrouaghia	28	24	7	7	10	14	24	-10	
12	O. Médéa	25	24	7	4	13	13	30	-17	
13	C.R.B.Ain Oussera	25	23	6	7	10	27	33	-6	
14	C.R.B.Sendjas	21	24	5	6	13	22	40	-18	
15	M.C.B.Oued Sly	16	24	4	4	16	26	50	-24	
16	I.R.B.Bou Medfaa	13	24	3	4	17	16	54	-38	

Catégorie : Jeunes National « U-15 »

Arrêté à la 24^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	A.S.O.Chlef	62	24	20	2	2	71	12	49	
2	U.S.M.M.Hadjout	57	24	18	3	3	57	23	34	
3	O. Médéa	50	24	16	2	6	44	19	25	
4	S.K.A.F.Khemis	50	24	16	2	6	41	23	18	
5	U.S.M.Blida	48	24	15	3	6	41	16	25	
6	C.R.B.Boukadir	46	24	15	1	8	50	35	15	
7	W.A.Boufarik	43	24	13	4	7	44	27	17	
8	O.R.B.Oued Fodda	30	24	8	6	10	24	27	-3	
9	I.R.B.Bou Medfaa	27	24	8	3	13	30	49	-19	
10	R.C.Arbaa	24	23	6	6	11	30	42	-12	
11	E.S.Berrouaghia	24	24	6	6	12	17	30	-13	
12	E.S.M.Koléa	22	24	6	4	14	22	43	-21	
13	C.R.B.Sendjas	19	24	5	4	15	18	42	-24	
14	S.C.Ain Defla	18	24	3	9	12	23	48	-25	
15	C.R.B.Ain Oussera	15	23	4	3	16	17	44	-27	
16	M.C.B.Oued Sly	08	24	1	5	18	15	53	-38	

Catégorie : Jeunes Groupe A « U-20 »

Arrêté à la 26^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	I.R.B.Bougara	61	26	20	01	05	80	27	53	
2	S.K.A.F.Khemis	59	26	18	05	03	65	18	47	
3	W.B.Meftah	48	25	15	03	07	47	26	21	
4	C.A.Blida	45	26	14	03	09	62	43	19	
5	I.B.Mouzaia	44	25	13	05	07	42	31	11	
6	C.R.Zaouia	38	25	10	08	07	35	24	11	
7	N.C.B.El Affroun	36	24	11	03	10	43	42	1	
8	C.R.B.Béni Tamou	32	25	09	05	11	38	38	0	
9	J.S.M.Boufarik	29	26	07	08	11	25	32	-07	
10	S.C.M.Blida	28	23	07	07	09	38	46	-8	
11	H.B.Guerrouaou	28	25	07	07	11	29	54	-25	
12	S.C.Miliana	16	25	04	04	17	21	57	-36	
13	I.R.B.Ouled Yaich	15	26	04	03	19	31	76	-45	
14	C.B.Beni Mered	14	24	04	02	18	22	50	-29	

Catégorie : Jeunes Groupe B « U-20 »

Arrêté à la 26^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	U.S.M.M.Hadjout	58	26	19	01	06	73	28	45	
2	I.R.B.Bou Medfaa	56	26	18	02	06	72	28	34	
3	E.B.Hadjout	55	26	17	04	05	67	36	31	
4	E.S.M.Koléa	54	26	17	03	06	86	37	49	
5	M.S.Cherschell	52	26	15	07	04	69	33	36	
6	N.B.Bou Ismail	48	26	15	03	08	47	34	13	
7	F.C.M.Bourkika	38	26	11	05	10	44	46	-02	
8	H.R.B.Fouka	31	26	09	04	13	37	46	-09	
9	C.R.B.Chaiba	28	26	08	04	14	26	60	-34	
10	U.S.Hadjret Ennous	27	26	07	06	13	40	45	-05	
11	C.R.B.Khemisti	27	26	07	06	13	30	55	-25	
12	C.R.B.Tipaza	24	26	06	06	14	33	47	-14	
13	I.R.B.Hammam Righa	17	26	04	05	17	30	66	-66	
14	I.R.B.Sidi Ghiles	10	26	03	01	22	16	79	-63	

Catégorie : Jeunes Groupe C « U-20 »

Arrêté à la 29^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	C.R.B.Attaf	70	27	22	4	1	60	16	44	
2	S.C.Ain Defla	66	27	20	3	4	62	22	40	
3	O.R.B.Oued Fodda	57	26	18	3	5	53	24	29	
4	C.R.B.Sendjas	47	24	14	5	5	63	28	35	
5	M.C.B.Oued Sly	46	26	13	7	6	50	30	20	
6	C.S.A.B.Ain Merane	36	24	10	6	8	40	37	3	
7	N.R.B.Chettia	36	26	10	6	10	43	41	2	
8	C.C.Rouina	31	26	8	7	11	30	37	-7	
9	C.R.B.Ouled AEK	30	26	9	3	14	34	54	-20	
10	M.C.Khemis	28	24	9	1	14	41	46	-5	
11	C.R.B.Boukadir	30	25	9	3	13	42	44	-2	
12	R.A.Ain Defla	27	26	8	3	15	26	54	-28	
13	J.M.Oum Drou	26	25	7	5	13	33	51	-18	
14	N.R.Bocaa Sahnoun	24	25	7	3	15	30	51	-21	
15	C.M.B.Arib	03	24	1	0	23	15	84	-69	

Catégorie : Jeunes Groupe D « U-20 »

Arrêté à la 30^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	E.S.Berrouaghia	79	30	26	01	03	94	19	75	
2	I.Chellalet El Adhaoura	76	29	25	01	03	83	36	47	
3	C.R.B.Chellala	70	30	22	04	04	60	30	30	
4	M.C.Hassi Bahbah	58	30	17	07	06	60	30	30	
5	C.R.B.Ain Oussera	49	30	15	04	11	50	36	14	
6	W.R.N.Ain Oussera	45	30	14	03	13	55	45	10	
7	O.C.Boukhari	45	29	14	03	12	50	42	08	
8	J.S.B.Birine	45	30	12	09	09	53	45	08	
9	C.B.Beni Slimane	40	29	12	04	13	42	42	00	
10	N.R.B.Messaad	38	30	12	02	16	50	63	-13	
11	N.R.B.Had Shary	37	30	12	01	17	46	56	-10	
12	C.R.Zoubiria	34	30	10	04	16	50	64	-14	
13	I.R.B.Charef	33	30	10	03	17	40	59	-19	
14	W.R.B.Souaghi	29	30	09	02	19	40	55	-15	
15	I.R.Ouled Nail	22	29	07	01	21	35	84	-49	
16	C.R.Ain Boucif	16	30	05	01	24	25	75	-50	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe A « U-17 »
Arrêté à la 22^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	J.S.M.Boufarik	54	22	17	03	02	70	27	43	
2	N.C.B.El Affroun	48	22	15	03	04	59	26	33	
3	I.R.B.Ouled Yaich	46	22	15	01	06	63	31	32	
4	S.C.M.Blida	42	22	13	03	06	51	26	25	
5	O.C.Boukhari	40	22	12	04	06	48	37	11	
6	I.R.B.Bougara	31	22	09	04	09	48	42	07	
7	C.B.Beni Slimane	30	22	09	03	10	40	46	-06	
8	C.R.Zaouia	29	22	09	02	11	43	43	00	
9	C.B.Beni Mered	26	22	08	02	12	37	41	-05	
10	W.B.Meftah	24	22	07	03	12	34	51	-27	
11	I.B.Mouzaia	15	22	04	03	15	21	54	-33	
12	H.B.Guerrouaou	04	22	01	01	20	14	99	-85	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe A « U-15 »
Arrêté à la 22^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	J.S.M.Boufarik	56	22	18	02	02	78	19	59	
2	I.R.B.Bougara	55	22	18	01	03	64	15	49	
3	S.C.M.Blida	48	22	15	03	04	40	21	19	
4	N.C.B.El Affroun	43	22	13	04	05	53	28	25	
5	O.C.Boukhari	42	22	12	06	04	53	24	29	
6	C.R.Zaouia	32	22	10	02	10	24	24	00	
7	H.B.Guerrouaou	30	22	09	03	10	27	36	-09	
8	I.R.B.Ouled Yaich	24	22	06	06	10	32	39	-07	
9	W.B.Meftah	16	22	04	04	14	24	57	-33	
10	C.B.Beni Mered	15	22	04	03	15	33	46	-13	
11	C.B.Beni Slimane	11	22	03	02	17	17	51	-34	
12	I.B.Mouzaia	05	22	01	02	19	08	79	-71	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe B« U-17 »
Arrêté à la 21^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipes	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	E.B.Hadjout	59	22	19	2	1	69	13	56	
2	C.R.B.Tipaza	41	22	12	5	5	39	30	9	
3	U.S.Hadjret Ennous	40	22	12	4	6	55	28	27	
4	C.R.B.Beni Tamou	37	22	12	1	9	39	28	11	
5	N.B.Bou Ismail	36	22	11	3	8	47	34	13	
6	M.S.Cherschell	37	22	11	4	7	36	28	8	
7	H.R.B.Fouka	29	22	9	2	11	44	38	6	
8	C.R.B.Khemisti	30	22	9	3	10	32	35	-3	
9	C.R.B.Chaiba	23	22	6	5	11	28	40	-12	
10	F.C.M.Bourkika	20	22	6	2	14	21	57	-36	
11	I.R.B.Hammam Righa	16	22	4	4	14	14	46	-32	
12	I.R.B.Sidi Ghiles	10	22	3	1	18	16	75	-59	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe B« U-15 »
Arrêté à la 22^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipes	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	N.B.Bou Ismail	51	22	16	3	3	46	18	28	
2	U.S.Hadjret Ennous	50	22	16	2	4	69	24	45	
3	C.R.B.Khemisti	49	22	15	4	3	58	25	33	
4	C.R.B.Tipaza	47	22	14	5	3	47	17	20	
5	E.B.Hadjout	34	22	10	4	8	31	25	6	
6	C.R.B.Beni Tamou	31	22	9	4	9	31	28	3	
7	F.C.M.Bourkika	29	22	9	2	11	37	41	-4	
8	M.S.Cherschell	28	22	8	4	10	25	32	-7	
9	C.R.B.Chaiba	25	22	8	1	13	26	42	-16	
10	I.R.B.Hammam Righa	14	22	4	2	16	23	70	-47	
11	H.R.B.Fouka	13	22	3	4	15	21	51	-30	
12	I.R.B.Sidi Ghiles	09	22	2	3	17	9	53	-44	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe C« U-17 »
Arrêté à la 22^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	C.A.Blida	49	22	14	7	1	46	18	28	
2	N.R.B.Chettia	45	22	14	3	5	47	26	21	
3	J.M.Oum Drou	43	22	13	4	5	49	23	27	
4	C.R.B.Attaf	42	22	13	3	6	56	24	32	
5	C.R.B.Ouled AEK	38	22	11	5	6	46	27	19	
6	C.C.Rouina	34	22	10	4	8	38	35	3	
7	M.C.Khemis	28	22	8	4	10	39	61	-22	
8	C.S.A.B.Ain Merane	27	22	8	3	11	36	36	0	
9	R.A.Ain Defla	23	22	6	5	11	31	40	-9	
10	N.R.Bocaa Sahnoun	22	22	6	4	12	27	42	-18	
11	S.C.Miliana	20	22	6	2	14	30	49	-19	
12	C.M.B.Arib	03	22	1	0	21	6	80	-74	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe C« U-15 »
Arrêté à la 22^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	C.S.A.B.Ain Merane	56	22	18	2	2	71	15	56	
2	C.R.B.Attaf	55	22	17	4	1	75	13	62	
3	C.A.Blida	50	22	15	3	4	43	19	24	
4	N.R.B.Chettia	37	22	11	4	7	39	27	12	
5	S.C.Miliana	37	22	12	1	9	36	27	9	
6	C.R.B.Ouled AEK	34	22	10	4	8	25	33	-8	
7	J.M.Oum Drou	27	22	8	3	11	38	42	-4	
8	C.C.Rouina	25	22	8	1	13	36	56	-20	
9	M.C.Khemis	22	22	11	2	9	42	33	11	
10	N.R.Bocaa Sahnoun	20	22	6	2	14	24	50	-26	
11	R.A.Ain Defla	4	22	1	1	20	17	86	-69	
12	C.M.B.Arib	3	22	1	0	21	13	70	-57	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe D« U-17 »
Arrêté à la 22^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	I.Chellalet El Adhaoura	57	22	18	3	1	62	10	52	
2	J.S.B.Birine	44	22	14	2	6	42	19	23	
3	W.R.N.Ain Oussera	44	22	13	5	4	44	22	22	
4	M.C.Hassi Bahbah	42	22	13	3	6	62	42	20	
5	N.R.B.Had Shary	33	22	10	3	9	48	42	7	
6	C.R.B.Chellala	30	22	9	3	10	38	31	7	
7	N.R.B.Messaad	29	22	9	2	11	40	43	-3	
8	W.R.B.Souaghi	23	22	7	2	13	26	48	-22	
9	I.R.Ouled Nail	21	22	6	3	13	32	57	-25	
10	C.R.Zoubiria	21	22	5	6	11	27	44	-17	
11	C.R.Ain Boucif	18	22	5	3	14	24	51	-27	
12	I.R.B.Charef	16	22	5	1	16	25	60	-35	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe D« U-15 »
Arrêté à la 22^{ème} journée du championnat. Sous toutes réserves

PI	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	I.Chellalet El Adhaoura	57	22	19	0	3	93	14	79	
2	M.C.Hassi Bahbah	46	22	15	1	6	49	21	28	
3	C.R.B.Chellala	43	22	14	1	7	56	27	29	
4	W.R.N.Ain Oussera	43	22	14	1	7	38	23	15	
5	I.R.Ouled Nail	35	22	11	2	9	49	45	4	
6	J.S.B.Birine	34	22	10	4	8	26	32	6	
7	N.R.B.Messaad	29	22	9	2	11	23	35	-12	
8	N.R.B.Had Shary	23	22	7	2	13	27	37	-10	
9	C.R.Ain Boucif	23	22	7	2	13	23	26	-23	
10	C.R.Zoubiria	21	22	7	0	15	19	61	-42	
11	W.R.B.Souaghi	17	22	5	2	15	18	44	-26	
12	I.R.B.Charef	13	22	4	1	17	16	61	-45	

Règlement des championnats de football amateur 2016/2017

Article 69 : Classement

Le championnat se déroule en deux phases : Aller et Retour. Il est attribué :

- Trois (03) points pour un match gagné;
- Un (01) point pour un match nul;
- Zéro (00) point pour un match perdu sur terrain ou par pénalité.

1-Classement des équipes dans un groupe unique:

A. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclarée championne.

B. En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants:

-Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;

- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;

- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;

- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;

- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;

- En cas d'égalité concernant tous les critères ci

-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la Ligue sur terrain neutre.

2-Classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même division:

A. Pour déterminer l'équipe la mieux classée parmi les équipes classées ex-æquo au sein d'une même division et dans des groupes différents ayant le même nombre d'équipes , le classement se fait de la manière suivante:

- L'équipe ayant enregistré le plus grand nombre de points;

- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;

- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les Equipes concernées lors de la phase aller;

- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués à l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;

- En cas d'égalité, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

Article 58: Classement

1- Le championnat se déroule en deux phases: Aller et Retour. Il est attribué :

- Trois (03) points pour un match gagné;
- Un (01) point pour un match nul;
- Zéro (00) point pour un match perdu sur terrain ou par pénalité.

2- L'équipe qui a obtenue le plus grand nombre de points est déclarée championne.

3- En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :

- Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;
- En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui sans prolongation et tirs au but éventuels est organisé par la ligue sur terrain neutre.